



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **Séance du 15 juillet 2025**

Délibération n° 04-17-2025

Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 11

Votants contre : 0

Abstention : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quinze juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Sébastien LERAT, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Brigitte MARY, Gérard DUBUCHE, Guillaume BOULAYE.

Excusés : Sara FERAUD, Pascal DIDTSCH (pouvoir à Sébastien LERAT), Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN,

Absents : Camille DAEL, Guillaume WIENER.

Date de la convocation : 08 juillet 2025

Objet :

CCAS

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES MANIFESTATIONS SENIORS

Exposé des motifs :

Le Centre Communal d'Acton Sociale a pris une délibération n°12.33.2023 et n° 5-10-2024 au Conseil d'Administration du 11 décembre 2023 et du 25 mars 2024 pour fixer la tarification des prestations servis lors des manifestations séniors.

Le CCAS souhaite pouvoir y apporter des modifications comme proposé dans ce tableau ci-dessous :

PRESTATIONS	PRIX
Assiette complète de douceurs	5.00 euros
Demi-assiette de douceurs	2.50 euros
Part de tarte	2.50 euros
Bouteille eau plate ou gazeuse	1.00 euro
Bouteilles de crémant	8.00 euros
Bouteille de vin (rosé-rouge ou blanc)	6.00 euros
Bouteille de cidre	4.00 euros
Bouteille bière 33 cl	2.50 euros
Verre de crémant-vin (rosé-rouge ou blanc)	1.50 euros
Verre de cidre	1.00 euro
Bouteille de soft non pétillant (ex-jus de fruits-légumes-thé froid de toutes marques, oasis ...)	1.50 euros
Bouteille de soft pétillant (limonade-Coca-Orangina-Schweppes...)	2.50 euros
Verre de soft non pétillant (ex-jus de fruits-légumes-thé froid de toutes marques, verre de sirops ...)	0.50 euros
Verre de soft pétillant (limonade-Coca-Orangina-Schweppes...)	1.00 euros
Café-thé	0.50 euro

La participation à cette tarification des retraités Bernayens et des retraités habitant hors Bernay au-delà de leur entrée de 8 euros, sera encaissée par régie.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les modifications proposées et d'accepter la tarification payante des retraités habitant Bernay ou hors de Bernay dans les conditions exposées ci-dessus et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** ces modifications
- **D'ACCEPTER** cette nouvelle tarification telle qu'elle est proposée par le CCAS.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du C.C.A.S
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

